



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale des Territoires  
Service d'Appui aux Territoires Ruraux  
Pôle missions territoriales**

**AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION  
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'INDRE**

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de MONTGIVRAY

PC036 127 22 S0012

Aux termes du rapport de présentation soumis pour avis à la commission en date du 22/09/2023 sous la présidence de Monsieur Rik VANDERERVEN, Directeur départemental des Territoires,

Considérant que :

- Le projet, d'une surface de 11,92 hectares, sur une ancienne pépinière fermée depuis 2015;
- Le potentiel agronomique du sol est relativement faible ;
- L'implantation entre dans le cadre de la dérogation n° 1 de la charte départementale pour le développement de projets photovoltaïques au sol ;

Au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

**La commission rend un avis FAVORABLE au projet  
à 12 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**

Le Directeur Départemental  
des Territoires

Rik VANDERERVEN